

Modifier le texte de votre thèse

- [Modifier le texte de votre thèse avant la soutenance](#)
- [Modifier le texte de votre thèse après soutenance](#)

MODIFIER LE TEXTE DE VOTRE THÈSE AVANT LA SOUTENANCE

Vous avez déposé les fichiers de votre thèse à la Bibliothèque universitaire et souhaitez modifier votre texte avant votre soutenance ? Cela n'est possible que si votre soutenance a lieu dans plus de six semaines.

Le cas échéant, merci de [reprendre rendez-vous](#) avec la Bibliothèque afin de faire un second dépôt. Il vous faudra apporter [les mêmes pièces](#) que lors de votre dépôt initial, avec une nouvelle attestation signée par votre directeur de thèse et datée de moins de sept jours avant le second dépôt.

Si votre soutenance a lieu dans un délai inférieur à six semaines, vous devrez attendre la soutenance pour procéder à un second dépôt.

[Retour en haut de page](#)

MODIFIER LE TEXTE DE VOTRE THÈSE APRÈS SOUTENANCE

Il est possible de modifier le texte de votre thèse uniquement dans les trois mois qui suivent la soutenance.

Cas 1: Votre jury a expressément demandé des corrections de fond lors de votre soutenance

Vous êtes dans ce cas si la case "Corrections de fond demandées par le jury" est cochée sur le procès-verbal de soutenance.

Dans ce cas, les corrections sont **obligatoires** et conditionnent la délivrance de votre diplôme. Vous devez alors :

- effectuer les corrections demandées ;
- soumettre les fichiers de votre travail corrigé à votre directeur de thèse ;
- faire signer à votre directeur de thèse l'[attestation](#) indiquant que les fichiers en question sont conformes aux corrections demandées par le jury de soutenance ;
- faire parvenir vos fichiers corrigés et l'attestation de votre directeur :
 - au [Service des soutenances de la DRED](#)
 - et au [Service des thèses](#) de la Bibliothèque universitaire ;

Le tout dans un délai de **trois mois** à compter de la date de soutenance.

Le dépôt des fichiers doit avoir lieu dans les **sept jours** qui suivent la signature de l'attestation par le directeur de thèse.

Si ces corrections ne sont pas effectuées, votre travail ne pourra pas être considéré comme une thèse de doctorat et ne sera pas diffusé.

Si votre jury vous a simplement conseillé de corriger quelques coquilles, ou que vous souhaitez de votre propre initiative apporter quelques modifications de détail (fautes de frappe, d'orthographe, de mise en page, pixellisation d'images etc.)

Vous êtes dans ce cas si la case "Corrections mineures" ou "La thèse peut être diffusée en l'état" est cochée sur l'avis de soutenance.

Dans ce cas, les corrections sont facultatives, mais vous pouvez effectuer un second dépôt de votre thèse corrigée. Pour cela, vous devez :

- effectuer les corrections souhaitées ;
- soumettre les fichiers de votre travail corrigé à votre directeur de thèse ;
- faire signer à votre directeur de thèse une [attestation](#) indiquant que les modifications apportées sont des corrections de détail n'affectant pas sur le fond la version approuvée par votre jury de soutenance ;
- faire parvenir vos fichiers corrigés et l'attestation de votre directeur au [Service des thèses](#) de la Bibliothèque universitaire ;

Le tout dans un délai de **trois mois** à compter de la date de soutenance.

Le dépôt des fichiers doit avoir lieu dans les **sept jours** qui suivent la signature de l'attestation par le directeur de thèse.

Ne perdez pas de temps, car rien ne s'oppose à la mise en ligne de votre thèse, et une fois cette opération effectuée, nous ne pourrons plus prendre en compte vos corrections.

[Retour en haut de page](#)

Mis à jour le 24 mai 2019

▶ **Contacts**

Des thèses (Bibliothèque universitaire)

Guennec / Régine De Sousa
Bibliothèque universitaire - Bureau 106
Université
Paris Nanterre Cedex
92 07
rd@liste.parisnanterre.fr

de la Recherche et des Etudes Doctorales

Margerie / Maria Teruel
A, 3e étage
Boulevard de la République
Paris Nanterre Cedex
92 47 79
margerie@parisnanterre.fr

Lire la [Note d'organisation de soutenance](#)

▶ **Télécharger les pièces nécessaires**

[Attestation de corrections de détails](#) (coquilles, orthographe etc.)
[Attestation de corrections de fond](#) (demandées par le jury)

<https://www.parisnanterre.fr/services/services-aux-doctorants/deposer-sa-these/modifier-le-texte-de-votre-these-6523/>